

REGLEMENT

1. Les inscriptions, munies de signatures, auront valeur de contrat. Ce contrat pourra être résilié par sms, mail ou courrier, de période de facturation en période de facturation.
2. Les factures concernant les dites périodes seront envoyées avant le début des cours par courrier ou par mail, selon le choix mentionné sur les feuilles d'inscription. Elles demeurent payables à 10 jours.
3. Les factures pourront être établies pour 1 année scolaire. Payées à 30 jours dès réception elles feront l'objet d'un rabais de 5%.
4. Si les élèves prévoient des vacances de 2 ou 3 semaines, celles-ci seront déduites à condition d'être annoncées AVANT l'établissement des factures. Sinon les cours perdus ne seront que remplaçables.
5. En cas d'absence pendant toute une période de facturation, ou plus : long voyage, maternité, maladie, accident ou autre, la place devenue disponible sera attribuée à un élève en liste d'attente. En liste d'attente se trouvent principalement des élèves qui ont eux-mêmes perdu leur place dans les mêmes circonstances.
6. Si il n'y a pas de place disponible quand ils voudront revenir, les élèves ayant perdu leur place se retrouveront à leur tour en liste d'attente.
7. Les élèves absents 3 cours d'affilée et n'ayant pas donné de nouvelles perdront leur place.
8. Par égard pour les autres participants, les élèves s'efforcent d'arriver à l'heure et ne partent qu'à la fin du cours, soit après la relax.
9. Si ils ont choisi un horaire, c'est qu'en principe, les élèves comptent suivre le cours à ce moment-là. Les changements devraient être l'exception et non la règle.
10. Les vêtements ou couvertures oubliés pendant plus de 3 semaines seront déposés dans les bennes vertes qui collectent les vieux habits.
11. L'école ne saurait être tenue responsable en cas de vols, dommages ou perte de vos affaires.
12. Les consignes de s'écouter et de ne jamais forcer étant répétées à chaque cours, l'école ne saurait être tenue pour responsable de problèmes liés au fait de contrevenir à ces instructions.
13. Les élèves qui, systématiquement, ne payent qu'après rappel(s) pourront être exclus des cours.
14. Les élèves « touristes » pourront être gentiment priés de laisser leur place à des personnes motivées qui en attendent une.